

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Décembre 1874.

## Bulletin politique.

## LA QUESTION D'ORIENT.

Lorsque, il y a vingt ans, la France et l'Angleterre commencèrent contre la Russie cette guerre formidable qui se termina par la prise de Sébastopol, tout le monde fut convaincu que la question d'Orient allait enfin se résoudre. La guerre fut heureuse. La Russie, prenant son parti de sa défaite, assura loyalement qu'elle respecterait l'indépendance de la Turquie ; celle-ci s'engagea de son côté à renoncer à ses vieilles pratiques d'oppression et à entrer, sinon par ses croyances, au moins par ses lois, dans le groupe des nations civilisées. Sauvée par le sang des chrétiens d'Occident d'une ruine inévitable, elle garantit aux chrétiens de son empire toute la liberté religieuse et civile à laquelle ils pouvaient prétendre, et promit de former de toutes les races groupées sous son autorité une grande famille paternellement gouvernée.

Si ces engagements avaient été tenus, la question d'Orient serait en effet terminée ; la Turquie eût consolidé son existence, la Russie n'aurait plus ni raison ni prétexte pour renier les obligations qu'elle avait contractées, les puissances occidentales ne regretteraient pas les sacrifices qu'elles ont faits, et cette partie de l'Europe, soustraite aux agitations de la politique active, pourrait développer en paix les immenses ressources de toute sorte qu'elle renferme.

Mais il n'en a rien été. Durant les vingt ans qui viennent de s'écouler, nous avons vu démolir pierre à pierre et par les mains du gouvernement ottoman le monument diplomatique si péniblement édifié dans le Traité de Paris, et ce qu'il en reste ne peut plus abriter la dignité ni la paix des nations chrétiennes de Turquie, si patientes qu'elles soient. En 1870, la Russie, sur qui pesaient des engagements importants, et qui voulait s'en défaire, n'a pas même eu à invoquer cette raison de la force qui dispense des autres ; elle n'a eu qu'à constater à la face de l'Europe les infractions qui avaient été faites à un traité où elle était partie contractante, si bien qu'aujourd'hui la question d'Orient semble sur le point de se rouvrir avec plus de périls qu'elle n'en a jamais présentés.

En effet, les luttes religieuses dont l'Orient est le théâtre, ces querelles qui s'élèvent entre les chrétiens et les Turcs, entre les latins et les Grecs, entre les Arméniens schismatiques et les Arméniens catholiques, entre les Bulgares unis et les Bulgares orthodoxes, ces conflits perpétuels où la Porte intervient toujours, et toujours en faveur des rebelles, sont une incarnation nouvelle de la question d'Orient. La guerre est religieuse ; mais dans ce pays tous les événements prennent ce caractère, et, il faut bien le reconnaître, il en est maintenant de même dans toute l'Europe.

Si l'on veut aller jusqu'au fond intime de tous nos débats, on verra que la pensée religieuse est celle qui nous divise, et que nous ne luttons partout que pour l'écrasement ou le triomphe de la vérité. Quoi qu'il en soit, les intérêts qui s'agitaient en 1855 à Constantinople reparaissent en 1874. Les mêmes

principes sont engagés, et la solution qui sera donnée aura les mêmes conséquences. Il s'agit, comme en 1855, de savoir si la Porte pourra opprimer des populations soumises à son patronage, mais qui ne lui ont pas été livrées sans garanties ; si elle pourra leur refuser la liberté de conscience et la liberté du culte ; intervenir dans leur administration intérieure, et renverser, par le caprice d'un grand-vizir, des institutions qui remontaient à la conquête et qui se trouvent sous la protection de toutes les puissances civilisées.

Si elle le peut, la guerre d'Orient a été inutile, l'argent a été dépensé en pure perte, le sang versé en vain, et les chrétiens d'Orient, les catholiques aujourd'hui, les schismatiques demain, abandonnés de l'Europe et livrés sans défense à une domination oppressive, auront la tentation de recourir à tous les moyens, de chercher toutes les alliances, d'imaginer toutes les combinaisons possibles pour la renverser.

La question prend de nos jours une importance capitale, car c'est par là que la paix précaire de l'Europe peut s'effondrer. C'est par là aussi qu'elle peut se raffermir. Sur ce terrain neutre en apparence peuvent se renouer des alliances dont le réseau tutélaire empêcherait d'autres conflits d'éclater. Les nations, rapprochées par l'intérêt commun qu'elles ont de ne pas laisser s'allumer sur un point quelconque de l'Europe un grand foyer de guerre civile, établiraient peut-être sur des bases plus solides de la justice cet équilibre instable qui n'a en ce moment que la force pour point d'appui. Nous avons le tort en France de ne regarder que ce qui se passe chez nous et de ne tenir aucun compte de ce qui se fait au dehors. C'est une autre façon de rétrécir nos frontières ; en renonçant à notre influence, en reniant nos traditions, en dissipant les fruits conquis par la sagesse et le courage de nos pères, nous amoindrissions encore la France, et cette politique bornée est maladroite par surcroît, car tout ce qui se passe en un point quelconque de l'Europe a son contre-coup sur nos destinées.

La question d'Orient est une de celles dont nous avons le plus à espérer ou à craindre. Car c'est la seule peut-être qui puisse nous donner des alliances, et résolue d'une certaine façon et contre nous, elle peut assurer à nos adversaires une puissance irrésistible. Nous devons donc l'étudier. Le Monde est heureux de présenter à ses lecteurs un travail sur ce sujet, fait par l'homme qui, en Europe, le connaît le mieux. L'auteur a demandé de ne point révéler son nom. Mais les hommes d'Etat qui parcourront ces pages auront bientôt reconnu l'un des leurs, et nos lecteurs y auront l'avantage d'y trouver exposée dans son ensemble, avec une grande hauteur de vues et une exactitude absolue, une question sur laquelle nous n'avons cessé d'appeler leur attention.

Une pensée catholique a inspiré ce travail. C'est qu'ici, indépendamment des croyances que l'on professe, il est impossible de ne pas voir que les intérêts des catholiques sont là, comme ailleurs, liés à ceux de la civilisation et de la liberté.

La conclusion est pacifique. L'auteur fait un solennel et dernier appel aux puissances signataires du Traité de Paris pour préserver leur œuvre d'une ruine totale. Nous voulons espérer que cet appel sera entendu.

(Le Monde.) ARMAND RAVELET.

## Chronique générale.

## LA CHAMBRE.

L'Assemblée a discuté mercredi la proposition de loi de M. des Rotours ayant pour objet de déclarer Français et d'assujettir à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère nés en France, qui ne satisfont pas dans leur pays d'origine aux charges du service militaire. Cette proposition a été adoptée. Il n'y a pas d'autre incident à signaler dans cette séance.

\*\*

La réunion dans les bureaux a présenté un certain intérêt.

Il s'agissait de nommer trois commissions chargées d'examiner : la première, le projet de loi sur l'enseignement agricole ; la seconde, le projet de loi sur l'extension à donner aux distributions de médailles militaires ; la troisième enfin, la plus importante, du projet d'emprunt de 220 millions à opérer par la ville de Paris.

Pour cette dernière, on remarque, ce qui est assez naturel, que les commissaires choisis sont tous des élus de la Seine, à l'exception de M. Durfort de Civrac, et qu'ils appartiennent tous aux groupes de la gauche de l'Assemblée, et, dans cette totalité, que la majorité est acquise au centre gauche.

La discussion dans les bureaux, en ce qui concerne l'emprunt de 220 millions, dit le *Journal des Débats*, a porté principalement sur les trois points suivants : 1° le système des lots ; 2° le cimetière de Méry-sur-Oise ; 3° le tableau de l'emploi des 34,500,000 fr. destinés à des travaux nouveaux.

Les autres questions que soulève le projet d'emprunt n'ont donné lieu à aucune contestation importante.

La commission s'est réunie cette après-midi dans le 3<sup>e</sup> bureau afin de constituer son bureau ; elle a choisi pour président M. Léon Say, pour secrétaire M. Dietz-Monnin.

On a commencé à discuter le projet. Le système des lots a été accepté en fait. La commission a repoussé une proposition présentée par l'amiral Saisset, et tendant à renvoyer le projet d'emprunt à l'examen du nouveau conseil municipal.

On s'est ajourné à lundi.

\*\*

La gauche républicaine est décidée à demander la mise à l'ordre du jour, dans le mois de janvier, des questions constitutionnelles, et de la proposition de M. de Ventavon, auteur d'un projet de septennat.

\*\*

On dit que M. E. Picard doit déposer demain samedi son projet de renouvellement partiel de l'Assemblée.

\*\*

On lit dans la *Presse* :

On s'occupe dans certaines régions parlementaires de la proposition de M. Aclouque, bien qu'elle n'ait pas encore été déposée et qu'elle n'existe toujours qu'en projet.

D'après cette proposition, l'Assemblée serait partagée en deux catégories : l'une formant le Sénat, l'autre composant le Corps-Législatif.

\*\*

La commission de réorganisation de l'armée est de nouveau en séance.

Le bruit court que le général de Cissey est disposé à faire des concessions, et qu'il ne serait pas loin d'accepter la composition du bataillon à 4 compagnies : les généraux Durot, Chauzy, Bourbaki, duc d'Aumale se seraient ralliés à ce chiffre.

D'après certains bruits, la composition des bataillons à quatre compagnies serait acceptée par une combinaison transitoire.

Pour sauvegarder des droits acquis à l'avancement, il serait créé un poste de capitaine en second dans les compagnies des ailes, et un lieutenant en premier dans les compagnies du centre.

On dit d'un autre côté que, dès que le projet de réorganisation de l'armée serait voté, il serait déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à voter le budget de la guerre pour sept ans.

Il y a une chose plus certaine, c'est que les résolutions définitives ne seront pas livrées à la publicité.

Il paraît certain aujourd'hui que la discussion de la loi sur l'organisation des cadres de l'armée en viendra à la tribune qu'après les vacances.

\*\*

Dans la dernière réunion de la commission des lois constitutionnelles, la question de mise à l'ordre du jour de ces lois a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Dufaure, Talon, Lefèvre-Pontalis, de Ventavon, de Sugny, Paris, Chesnelong.

Il a été décidé que la loi relative à l'organisation et aux attributions du Sénat viendrait la première.

Quant à la date, il a été décidé que la demande de sa mise à l'ordre du jour ne serait demandée qu'après les vacances du jour de l'an.

On prétend dans certains groupes parlementaires que le centre gauche lui-même n'est pas absolument d'accord sur le vote relatif aux lois constitutionnelles.

M. Dufaure trouverait que la proposition de M. Casimir Périer ne pourrait être reprise avec opportunité ; que cette proposition, dont la conclusion est République ou dissolution, est trop extrême, et que la gauche seule peut la soutenir ; qu'elle dépassait la portée des projets constitutionnels proposés sous l'inspiration de M. Thiers.

\*\*

Le bruit a couru, mais il a été démenti aussitôt, qu'il y aurait eu une entrevue entre le bureau de l'extrême droite et le Président de la République.

\*\*

On annonce de nouveau que la réponse au Memorandum espagnol aurait été remise à l'ambassadeur d'Espagne. Ce bruit est-il plus exact que précédemment ?

\*\*

Avant-hier, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au 38<sup>e</sup> tirage au sort des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 12 juillet 1865.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 762 numéros, dont les 24 premiers ont droit aux lots ci-après :

Le 1<sup>er</sup> numéro sortant : 450,000 fr., soit : n° 270089.

Le 2<sup>e</sup> numéro sortant : 50,000 fr., soit : n° 406596.

Les 4 numéros suivants, chacun 40,000 fr., soit : n° 439999 — 358448 — 499656 — 442203.

Les 5 numéros suivants, chacun 5,000 fr., soit : n° 33345 — 599165 — 134250 — 220663 — 470579.

Les 10 numéros suivants, chacun 2,000 fr., soit : n° 549409 — 88981 — 75334 — 335589 — 364045 — 413030 — 272291 — 201043 — 362055 — 296196.

Il a été ensuite procédé au tirage des 742 numéros d'obligations remboursables au pair.

L'Univers a reçu et publié la note suivante :

« On lit souvent dans votre journal des lettres des bords du Rhin ou de Constantinople qui contiennent des doutes ou des espérances sur nos alliances possibles, et la Russie est souvent l'objectif de vos correspondants. C'est une erreur.

« J'ai été à même de savoir un bout de vérité sur ces questions. Un personnage prussien que la contradiction exalte et fait parler plus que l'alcool, m'a annoncé la guerre contre la papauté au moment même où un évêque allemand allait voir le Pape et lui promettait, sans qu'elle fut demandée, la protection du nouvel empereur d'Allemagne; seulement il croyait que cette guerre contre la papauté serait terminée dans une année, et que Pie IX serait le dernier Pape.

« Les Prussiens n'ont plus qu'une seule guerre à entreprendre, et vous ne vous doutez pas que leur futur ennemi, c'est l'Angleterre.

« Ils veulent des possessions maritimes éloignées, des colonies en un mot; ils veulent aussi que leurs vaisseaux ne soient pas obligés de traverser les détroits du Sund et autres; le port d'Anvers leur donne tout cela. L'Angleterre seule s'y opposera; une descente chez les Anglais les mettra à la raison. La Russie ne paraîtra protester que pour la forme, on lui fermera la bouche en lui donnant un gros morceau à digérer, la Turquie, voilà pourquoi le général Ignatieff se laisse éclipser à Constantinople par l'agent de Bismark, et il lui sera plus agréable de recevoir que de prendre ce beau pays.

« Que fera notre pauvre France? Je l'ignore. Mais Bismark nous occupera par les Espagnols et les Italiens; peut-être aussi par les Suisses.

« Dans la guerre de Crimée, c'était déjà la question du centre de l'Asie qui se débattait entre les Anglais et les Russes. La Russie nous en veut de l'avoir abaissée à ce point, et elle ne nous le pardonne point. Les Anglais nous en veulent aussi d'avoir terminé cette guerre à Sébastopol; ils voulaient affaiblir la Russie de façon à se donner le champ libre dans l'Asie; nous avons toujours eu des ministres à courte vue, parce qu'ils changent toujours.

« Ne croyez pas à de la froideur entre la Prusse et la Russie, la non-reconnaissance de l'Espagne ne prouve qu'une chose, c'est que la Russie tient à conserver une attitude digne, mais leur partage est fait.

« Qui sait même si la Prusse ne se ménage pas un chemin vers Rome. Un député, du temps de l'Empire, s'était ému d'un chemin de fer allemand à travers la Suisse vers l'Italie, et il avait raison; je regrette de n'avoir pas retenu le nom de ce député perspicace. La Prusse veut devenir le militaire, le commerçant, l'industriel, le convoyeur de l'Europe.

« En s'annexant la Hollande et la Belgique, par le port d'Anvers elle annihile le Havre, tient un pistolet sur la gorge de l'Angleterre et elle jouit des magnifiques colonies hollandaises. Voilà le but de la Prusse, et la Russie sera dédommée par Constantinople; déjà, par le fait de la Prusse, le traité de Paris est presque déchiré. »

Le procès du comte d'Arnim continue à être la principale préoccupation du monde politique. Les dépêches publiées produisent dans la diplomatie la plus vive impression. Les Russes surtout se montrent très-irrités du langage tenu, à l'égard de leur gouvernement, par M. de Bismark. Il y a, dit-on, d'autres dépêches qui n'ont pas encore été traduites pour nos journaux et qui sont d'une nature encore plus blessante pour la Russie.

En ce qui concerne la France, les jugements exprimés par M. de Bismark et le comte d'Arnim produisent un résultat très-favorable, car ils fortifient le parti monarchique, en l'identifiant complètement avec les intérêts nationaux, tandis que ces mêmes jugements sont la condamnation écrasante des républicains et radicaux, qui se trouvent être les alliés de la politique des ennemis de la France.

M. Thiers est furieux de ce procès d'Arnim et ne pardonne pas à M. de Bismark et à l'ex-ambassadeur la liberté de leur langage sur son compte. En effet, comme ce jugement porté sur M. Thiers est vrai : Un homme qui croit à son infailibilité sur les choses qu'il ne sait pas.

Dans la diplomatie, on se montre stupéfait de l'imprudance commise par M. de Bismark, en s'exposant à une pareille publicité, qui le compromet si gravement à l'égard de tous les gouvernements. Au dire des diplomates, si le comte d'Arnim, comme il n'est pas douteux, est condamné, c'est M. de Bismark qui, politiquement, aura perdu le procès, et l'on regarde sa position comme devant être, avant peu de temps, bien ébranlée. Cette opinion est la même en Allemagne, d'après les lettres qui arrivent de ce pays.

Une correspondance parisienne s'exprime ainsi sur ce même sujet :

« La lecture des dépêches diplomatiques qui figurent dans le procès du comte d'Arnim produit, dans tous les esprits, la plus vive impression. On voit par ces documents combien M. de Bismark redoute le retour de la monarchie des Bourbons en France; elle seule, d'après l'aveu du chancelier allemand, peut nous donner des alliances et nous mettre en état de soutenir une nouvelle lutte. Quel enseignement dans ces précieux aveux ! S'il y avait dans le cœur des ennemis de la royauté la plus légère étincelle d'un vrai patriotisme, les aveux de M. de Bismark ne devraient-ils pas rallier tous les Français, sans distinction d'opinion, au rétablissement de la monarchie des Bourbons ? ne se trouvera-t-il donc pas dans notre représentation nationale une majorité qui saura profiter des avertissements donnés par M. de Bismark ?

« Les dépêches du procès d'Arnim nous révèlent aussi que, dès 1869, la politique du cabinet de Berlin conspirait contre la Papauté et l'Eglise catholique. Le complot va jusqu'à s'occuper du prochain conclave et des moyens d'intervenir pour la nomination d'un Pape à la discrétion du cabinet de Berlin !... »

« Ce n'est pas la première fois que nous voyons dans l'histoire se produire ces conspirations contre le Saint-Siège; tous les conspirateurs ont échoué, depuis Julien l'Apostat jusqu'à Napoléon I<sup>er</sup>. M. de Bismark n'aura pas plus de succès et ne tardera pas à sentir la main de Dieu. »

La Liberté, le Moniteur universel, le Journal des Débats publient l'analyse de la réponse de M. le duc Decazes au Mémoire d'Espagne.

Voici le texte du premier de ces journaux :

« Nous n'avons pas la prétention de donner ici une analyse complète de ce document, remis à l'ambassadeur d'Espagne. Nous devons dire cependant qu'il est de nature à clore une discussion qui n'a que trop duré. Avec une grande modération, qui n'exclut pas la fermeté, M. le duc Decazes a repris une à une toutes les accusations portées contre le gouvernement français et ses agents, et il y oppose des faits soigneusement recueillis et pour la plupart absolument péremptoirs. Le ministre des affaires étrangères s'est adressé à toutes les administrations mises en cause, la guerre, les finances et l'intérieur; des documents volumineux qui lui ont été transmis, il a fait un triage et il a condensé le tout dans une dépêche d'une quarantaine de pages, suivie de plusieurs annexes.

« Voici, d'après nos informations de la dernière heure, quels seraient les points principaux de cette remarquable discussion :

« Les griefs produits contre le gouvernement français remontent jusqu'au mois de janvier 1870. M. le duc Decazes fait observer avec raison qu'il serait bien étrange que les quatre gouvernements qui se sont succédé en France depuis cette époque eussent tous, malgré la diversité de leur origine et de leurs

principes, encouru au même degré le reproche de favoriser les carlistes. Le ministre des affaires étrangères entre ensuite dans la discussion des faits, et il montre par l'exposé de toutes les mesures prises par le gouvernement sur la frontière pyrénéenne, que celui-ci n'a jamais, et en aucune circonstance, laissé enfreindre sur son territoire les obligations du droit international.

« Le passage de don Carlos en Espagne fournit notamment à M. le duc Decazes une occasion de rappeler que les autorités françaises et le gouvernement de Versailles recurent, à cette époque, de l'ambassadeur d'Espagne à Paris et du ministre espagnol, les plus vifs remerciements pour le zèle et l'activité avec laquelle la surveillance s'exerçait sur la frontière.

« Arrivant aux reproches articulés contre les fonctionnaires français, auxquels M. le marquis de la Vega suppose un parti-pris de désobéissance absolue aux ordres et aux instructions du gouvernement, M. le duc Decazes prend leur défense et déclare qu'il accepte la responsabilité de leurs actes. Le ministre des affaires étrangères revendique donc pour le gouvernement le droit de les maintenir ou de les changer en dehors de toute suggestion extérieure.

« La dépêche de M. le duc Decazes se termine par l'affirmation très-nette des sentiments d'amitié que le gouvernement et la nation française professent pour l'Espagne, et il ajoute qu'il ne saurait y avoir de contradiction sur ce point entre la politique du cabinet et les sentiments du pays, tous deux voulant invariablement le bien de l'Espagne. Enfin, le ministre des affaires étrangères exprime l'espoir que la politique de la France vis-à-vis de l'Espagne sera jugée plus équitablement dans l'avenir que dans le passé. »

Attendons la publication de la réponse même de M. le ministre des affaires étrangères pour apprécier cette justification.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

Les négociations entre l'extrême droite et le centre-droit au sujet de l'organisation du septendat ont échoué sur le terrain des lois constitutionnelles, mais ces négociations ne sont pas encore rompues, comme le prétendent certains journaux. Les pourparlers continuent pour chercher une autre base d'entente, parce que toutes ces fractions conservatrices reconnaissent la nécessité suprême de reconstituer, avant tout, la majorité du 24 mai. Les révélations du procès d'Arnim ont imposé, en quelque sorte, cette nécessité. Si l'Assemblée ne fait pas preuve, avant peu de temps, de virilité, elle sera condamnée à mort.

Il paraîtrait que la partie avancée du centre gauche se montre satisfaite du discours prononcé par le citoyen Henri Brisson en prenant possession du fauteuil de la présidence de la réunion des membres de l'extrême gauche, discours dans lequel ce citoyen radical se prononce pour la dissolution immédiate, si l'Assemblée ne se décide pas à proclamer la République.

Le Journal des Débats repousse le programme de M. Brisson, veut le scrutin par arrondissement et conclut comme il suit :

« Ainsi que nous l'avons dit à propos du discours de M. Corne, nous nous soucions fort peu des mots et des formules, nous tenons à la République, et si le centre droit nous l'accorde sous une forme ou sous une autre, nous sommes prêt à lui prêter notre concours; nous tenons également aux lois constitutionnelles, et si la gauche se résigne à les voter, nous n'abandonnerons pas son alliance. Mais nous ne voulons ni du provisoire monarchique ni de la République révolutionnaire, et nous repoussons également les projets aventureux de la droite et les plans exclusifs de l'union républicaine. »

C'est toujours la République conservatrice du bourgeois Casimir Périer qui, comme le dit la dépêche du comte d'Arnim, sert de transition pour arriver à la République de Gambetta.

Les correspondants italiens du Temps et du Journal des Débats signalent la vive irritation produite par le rapport de M. Perrot contre Garibaldi pour lequel, disent ces correspondants, l'immense majorité des Italiens prend parti. Cet incident sert à exciter encore l'animosité des révolutionnaires ita-

liens contre la France à laquelle ils doivent tout.

L'opposition de gauche dans la Chambre des députés de Rome fait une guerre à mort au ministère. Du reste, il paraît que M. Minghelli a l'intention de poser la question de cabinet sur une question politique avant les fêtes de Noël. Il n'aura pas de peine à obtenir un blanc-seing, mais les difficultés recommenceront le lendemain.

Nous lisons dans l'Ordre :

De même que l'élection de M. Maillé, celle de M. Madier-Montjau n'a point encore liquidé ses frais, et les fournisseurs d'imprimés, les colporteurs de bulletins réclament leur dû avec une persistance légitime, mais jusqu'ici stérile.

Aussi, l'Union républicaine de Valence vient-elle d'adresser un pressant appel aux fonds recueillis dans les divers cantons, et qui n'ont point encore été expédiés.

Il faut aussi, dit-elle, « réaliser au plus tôt les souscriptions et les offrandes faites. »

Malgré cette invitation, les rentrées se font attendre, et il faudra sans doute que, contrairement à tous les principes démocratiques, M. Madier-Montjau paie lui-même les frais non-soldés de son élection.

Le prince Orloff a remis, au nom de S. M. l'empereur de Russie, le grand cordon de l'Ordre de Saint-André au Président de la République française.

On sait que le nouvel Opéra sera inauguré en janvier. M<sup>lle</sup> Nilsson, refusant formellement de jouer deux actes d'Hamlet, a dérangé toutes les combinaisons pour la représentation d'ouverture.

Voici comment sera composé le programme de la première soirée : L'ouverture de la Muette, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> actes de la Juive, chantés par M<sup>lle</sup> Krauss, Daram, MM. Villaret, Belvoil et Bosquin, le 2<sup>e</sup> acte de Guillaume Tell, chanté par MM. Faure, Salomon et Belleval, la Source, dansée par M<sup>lle</sup> Sangalli.

## PROCÈS D'ARNIM.

L'audition des témoins n'a présenté, en général, qu'un très-médiocre intérêt. L'épisode le plus saillant de cette partie du procès a été, sans contredit, la déposition de M. le baron de Holstein, l'un des conseillers de l'ambassade allemande à Paris.

M. Dockhorn, défenseur de M. d'Arnim, avait représenté la situation difficile de l'ex-ambassadeur, suspecté par M. de Bismark et environné d'ennemis.

Il avait ajouté que M. de Holstein adressait lui-même des rapports à Berlin sur les faits et gestes de son chef.

Appelé comme témoin à la suite de cette assertion du défenseur, le secrétaire d'ambassade a déclaré à la vérité qu'il n'avait reçu ni de M. de Bismark, ni d'aucun fonctionnaire, la mission de surveiller M. d'Arnim; mais il a avoué qu'il transmettait des informations politiques à plusieurs personnes de sa connaissance, dont quelques-unes sont attachées au ministère des affaires étrangères.

Il a constaté, en particulier, qu'il avait adressé à un de ses correspondants, avec prière de la montrer à M. de Bismark, une lettre destinée à avertir le chancelier, que M. d'Arnim l'accusait; en janvier 1874, de vouloir faire à la France une nouvelle guerre. M. de Holstein repoussait, en même temps, l'imputation d'espionnage dirigée contre lui. Nous n'avons pas, quant à nous, à chercher si les faits dont il s'agit constituent la situation morale qualifiée chez nous d'espionnage; mais nous avons cru devoir revenir ici sur cette déposition, en raison de l'intérêt qu'elle a pour nous, et afin de montrer la gravité de la situation au mois de janvier de cette année.

C'est à la suite de cet incident que les débats ont été clos. Le ministère public a prononcé alors un long réquisitoire qui conclut à ce que le tribunal prononce contre l'ex-ambassadeur la peine de deux ans et demi de prison.

Voici une dépêche que l'Agence Havas avait oubliée (?) de nous transmettre; mais elle a été publiée par l'Univers, et nous la trouvons également parmi les documents du procès d'Arnim qu'a reproduit le journal de M. Gambetta.

Ce nouveau document prouve jusqu'à l'évidence l'accord étroit, l'action commune des radicaux français et de M. de Bismarck. A vrai dire, nous nous en étions toujours douté; mais aujourd'hui la lumière est faite, et nous attendons avec curiosité ce que M. Gambetta et ses amis répondront aux allégations de M. d'Arnim. Il est probable qu'ils garderont le silence. N'ont-ils pas déjà reconnu leur véracité, puisqu'ils les ont reproduites sans oser les contester?

Nous recommandons cette pièce à conviction à l'attention de nos lecteurs; la voici:

Paris, 2 décembre 1872.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que le même M. Haefner, qui joue un certain rôle dans les bureaux de M. Gambetta, est aussi le correspondant de la Gazette d'Augsbourg, à laquelle il envoie des lettres qui ont une teinte démocratique.

Le Wanderer (journal libéral de Vienne) est servi par Szarwady, le mari de la pianiste Claus.

La Presse, de Vienne, a pour correspondant le nommé Kohn, qui servait la Nouvelle Presse avant que celle-ci ait pris Ganesco à sa solde.

Le principal entremetteur pour toutes les relations entre la presse démocratique et progressiste française et la presse allemande, est un certain Simon Deutsch (juif allemand très-connu), qui fournissait déjà, du temps de l'Empire, de l'argent au parti radical. Pendant la guerre, Deutsch était à Vienne, où il faisait de la propagande française. Retourné à Paris en février 1871, il était un des membres les plus actifs de l'Internationale, conseiller de la Commune et alter ego financier du délégué aux finances.

Après la chute de la Commune, Simon Deutsch fut arrêté, mais relâché à la suite de l'intervention de l'ambassade d'Autriche. La police française l'expulsa ensuite du territoire. Peu de temps après, il put revenir, grâce à l'intervention du député Laurier, alter ego de M. Gambetta. Il est associé de la République française pour la somme de 50,000 fr. et est très-lié avec M. Etienne, directeur de la Nouvelle Presse, notamment depuis qu'il dispose, en sa qualité d'agent de Mustapha-Fazy pacha, de puissants moyens pécuniaires.

En ce qui concerne le nommé Haefner, je dois ajouter qu'il est aussi correspondant des Nouvelles de Hambourg et du Bund de Berne, et que ses articles sont entièrement inspirés par Gambetta.

Signé: D'ARNIM.

La République française, qui reproduit ce texte avec d'autres rapports, « afin de pouvoir les discuter, » ne s'inscrit pas en faux contre le versement de 50,000 francs fait à sa caisse par le juif allemand, l'un des membres les plus actifs de l'Internationale, conseiller de la Commune et alter ego financier du délégué aux finances, qui fournissait déjà, du temps de l'Empire, de l'argent au parti radical.

Nous comprenons maintenant l'attitude des radicaux vis-à-vis de M. de Bismarck et de la Prusse.

On écrit de Berlin:

« On assure que si le comte d'Arnim est condamné, il interjettera appel devant le Kammergericht ou tribunal suprême, à moins que, sur la demande de M. de Bismarck, il ne soit grâcié par l'empereur. Alors l'affaire serait terminée. »

## Etranger.

ESPAGNE.

Il n'y a aucun fait nouveau à signaler en Espagne. Si Loma n'est pas mort, comme l'assurent les dépêches républicaines, la situation militaire de son armée n'est pas meilleure, car Serrano et ses généraux sont hors d'état de reprendre avant un certain temps l'offensive contre l'armée royale. Le roi Charles VII n'ayant aucune inquiétude sur ses lignes d'Andoain, s'est rendu à Vergara pour surveiller les mouvements de Serrano.

Il y a en ce moment 26 sièges épiscopaux vacants en Espagne, M. Serrano ayant la prétention d'exiger du Saint-Siège des bulles pontificales conformes à celles usitées sous la monarchie. C'était une manière de se faire reconnaître par la cour de Rome. Le clergé en Espagne, dit le Journal de Florence, est réduit à une pauvreté voisine de la misère et résiste noblement aux suggestions de l'esprit du mal. Avec les évêques qui survivent, il imite l'exemple de Rome: il attend.

En Espagne donc, comme ailleurs, et en dépit de tous les efforts des révolutionnaires, la situation religieuse et la situation politique sont liées, et il n'y a point de paix, de bien-être, de tranquillité, de solution raisonnable à espérer pour la situation politique, tant que la situation religieuse ne sera pas réglée selon le droit de la justice humaine et de la justice divine.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Effondrement du marché Cupit

A ANGERS.

Ce n'est pas seulement la toiture, c'est le marché tout entier qui s'est écroulé jusqu'aux soubassements.

Mercredi, vers trois heures et demie, pendant que soufflait sur Angers la tourmente de neige, le toit supérieur s'est brusquement incliné sur le toit inférieur, qu'il a brisé et entraîné. En un clin d'œil, les deux toitures, les murs de briques et la façade du Nord (rue de la Poissonnerie) se sont écroulés avec fracas, couvrant de débris toutes les boutiques installées au-dessous. Le pignon du Sud est seul resté debout, à peu près intact.

A cette heure de la journée, fort peu de monde, heureusement, se trouvait dans le marché. La plupart des marchands et marchandes ont pu ou échapper ou se garer en se mettant à l'abri sous les tables de marbre. Un marchand de poteries et fayences s'est trouvé comme encastré dans les débris; il a pu s'en tirer tout seul. Une vieille marchande de légumes nous a dit que, pour elle, en entendant le craquement, elle avait fait le signe de la croix et s'était sauvée comme cela. Une jeune femme mettait le pied sur le seuil au moment de l'écroulement; elle a été prise d'un tel tremblement, qu'il a fallu l'emporter chez elle.

Les victimes, moins nombreuses, Dieu merci! que l'on n'avait dit d'abord, sont au nombre de onze, et en voici les noms:

M<sup>me</sup> veuve Delaunay, 77 ans, demeurant rue Royale, chez ses enfants, les époux Rivau, a été retirée des débris la tête entr'ouverte: elle est morte un quart d'heure après.

Gallepié, Eugène, 42 ans, menuisier, marié et père de quatre enfants en bas âge, a eu la colonne vertébrale brisée et l'épaule gauche fracturée. Gallepié travaillait dans le marché à la construction des loges pour le crieur public et les contrôleurs. On l'a transporté à l'hospice, en un état désespéré. On nous dit qu'il est mort hier matin.

Guilloux, Henri, 38 ans, journalier, place Lyonnaise, père de deux enfants en bas âge, ancien soldat, recevant pension du gouvernement pour blessures reçues pendant la guerre d'Italie, a eu le bras gauche tellement fracturé qu'on a dû faire l'amputation. Elle a eu lieu hier matin.

M<sup>me</sup> veuve Laillet, 49 ans, employée de M<sup>me</sup> Delaunay, a un bras fracturé et plusieurs côtes enfoncées. Etat grave.

Sept autres personnes ont été blessées ou contusionnées. Ce sont: M. Bignon, Thomas, 39 ans, marchand de volailles, faubourg Saint-Jacques; blessures à la tête et aux mains par des éclats de vitre.

M<sup>me</sup> Briant, 42 ans, marchande de fruits, rue de la Croix-Blanche; nombreuses et fortes contusions.

M<sup>me</sup> Levéque, 38 ans, charcutière, quai Ligny; contusions à la tête.

M<sup>me</sup> Joinville, 54 ans, marchande de fruits et de volailles, rue de la Poissonnerie; contusions à la tête.

M<sup>lle</sup> Joséphine Cherruau, 47 ans, domestique; égratignure au front.

M. Planchenault, marchand de volailles à Brionneau, blessé aux reins.

M. Ragot, un acheteur, égratignures.

M<sup>me</sup> Piffard, marchande fruitière, a été retirée sans blessure.

M. Briey, boucher, s'est réfugié sous un comptoir, d'où il est sorti sain et sauf.

Les employés de M. Cathelineau, qui étaient dans les caves, occupés à des emballages, n'ont eu aucun mal.

L'accident s'était à peine produit que, de toutes parts, sont accourus les voisins et puis la foule attirée par le bruit effroyable de cet écroulement. En quelques minutes, les médecins, les autorités, le clergé étaient prévenus. Les gendarmes, les agents de police, la troupe de ligne et les cuirassiers, avec leurs officiers, accouraient au sauvetage. Le préfet et son secrétaire général, le maire et ses adjoints, M<sup>re</sup> Freppel et plusieurs prêtres, le procureur de la République, le commissaire central, le commandant de gendarmerie dirigeaient les travailleurs et organisaient les secours. Quand, arrivant devant ce monceau de débris, sous lequel se débattaient des victimes humaines, l'évêque et ses prêtres, revêtus de leurs surplis, prononcèrent à haute voix les paroles de la dernière absolution, la foule entière s'inclina, et les fronts se découvrirent; ce fut une scène d'une poignante et religieuse émotion.

Grâce à l'activité des travailleurs et à l'intelligente direction du sauvetage, en très-peu de temps on a pu se faire une voie à travers les décombres et délivrer les malheureux surpris par l'accident. A la nuit, les troupes ont pu se retirer, laissant un poste de sûreté.

Hier matin, on a repris le travail de déblaiement. Comme nous le disons plus haut, il ne reste absolument rien, sauf un pignon de l'édifice. A l'intérieur, les cloisons et les tables, tout est brisé.

Une enquête aura lieu, sans doute, pour rechercher les causes vraies de l'accident. A cet effet, nous croyons sage d'observer une réserve complète, laissant à l'autorité compétente le soin de faire la part des responsabilités, s'il y a lieu. (Union de l'Ouest.)

MUNICIPALITÉ D'ANGERS.

Le Journal officiel a publié, hier matin, les nominations suivantes:

- Maire: M. Blavier.
- 1<sup>er</sup> adjoint: M. Pelou.
- 2<sup>e</sup> adjoint: M. E. Carriol.
- 3<sup>e</sup> adjoint: M. de Place.
- 4<sup>e</sup> adjoint: M. Roger de Terves.

Hier, l'ancien maire d'Angers, M. Achille Joubert, accompagné de M. le commissaire central, a visité à l'hôpital ou à leur domicile toutes les victimes de l'accident de mercredi, distribuant partout et largement les secours en même temps que les encouragements.

Le 12 décembre, vers dix heures du soir, le sieur Goubard, Michel, âgé de 32 ans, habitant chez ses parents, cultivateurs à Etriché, arrondissement de Baugé, s'étant armé d'un fusil, s'appretait à sortir pour aller à l'affût. Sa mère, âgée de 62 ans, qui était couchée, se leva pour empêcher son fils de sortir, mais, comme celui-ci résistait à ses instances, elle voulut se saisir de l'arme en le prenant par le canon.

Une sorte de lutte s'engagea entre Goubard et sa mère; le père, voyant cela, sauta à bas de son lit pour y mettre fin et saisit lui-même le fusil pour l'arracher des mains de son fils. Dans ce mouvement, le coup partit et vint atteindre la mère de Goubard au cou. La charge fit balle et la malheureuse femme tomba comme foudroyée. La mort fut instantanée.

Qu'on juge du désespoir du père et du fils, et surtout de ce dernier, qui, par la résistance aux instances de ses parents, venait d'être la cause d'un accident aussi terrible.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1873.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 29 janvier prochain inclusivement.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

Billets de banque, Matières d'or ou d'argent.

La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder aussi la responsabilité du service des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé seul à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises.

L'Administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra à l'avenir dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

Cartes de visite.

Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner lieu à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes; la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.)

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes jusqu'au poids de 5 grammes. (Art. 7 de la loi du 29 décembre 1873.)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement. (Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.)

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs. (Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.)

Les photographies-cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

Le Directeur général des Postes, A. LIBON.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Arrivée de S. M. l'impératrice de Russie à San-Romo; portrait du comte Harry d'Arnim, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris; Salon de 1874: les Ramasseuses de bois, tableau de M. Pierre Billet; la Halle au blé, à Paris; les travaux de nuit ou nouvel Opéra; théâtre du Palais-Royal: acte troisième de la Boule, comédie en quatre actes, de MM. H. Meilhac et Lud. Halévy; théâtre de la Gaité: principaux tableaux de la Haine, drame en cinq actes et huit tableaux, de M. Victorien Sardou, musique de M. J. Offenbach; le cerf noyé; récolte du caoutchouc dans une forêt des bords de l'Amazonie, au Brésil; récolte de la gutta-percha dans une forêt de la Malaisie: un navire abandonné à la suite du dernier ouragan. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré publie actuellement l'Hotel du Dragon, par Alf. de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'originalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera; nous en sommes certains, d'être placé à côté de Bras armé, des Chasseurs de tigres et des autres ouvrages de l'éminent romancier qui ont obtenu une faveur si légitime.

## Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 22 décembre 1874.

Succès sans précédent.

## LES DEUX ORPHELINES

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, par MM. d'Ennery et Cormon.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

## NOUVELLE BATTEUSE

Pour 300 fr., rendue franco à la frontière française. Elle bat parfaitement toute espèce de grains. 1.300 pièces ont été vendues en deux ans. S'adresser au fabricant, M. Maurice WEL jeune, à Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, n° 13. On demande des représentants. (429)

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49.842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46.270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18.744 : le docteur-médecin Shorland, d'une

hydropisie et constipation. — N° 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62.913. Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière,

rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

## CHEMIN DE FER DE POITIERS

### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :  
5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques et par licitation,

### DE LA NUE PROPRIÉTÉ DU DOMAINE DE VILLENEUVE

Situé commune de Saint-Martin-de-la-Place (à sept kilomètres de Saumur).

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, le mardi douze janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi précis.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Georges-Edouard-Louis Baudry, commis-négociant, demeurant actuellement à Nantes, rue Crébillon, n° 22, agissant au nom et comme héritier pour moitié, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Edouard Baudry, son père, en son vivant juge de paix à Champocéaux; 2<sup>o</sup> M. Charles Baudry, propriétaire, demeurant à Villeneuve, commune de Saint-Martin-de-la-Place; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Baudry, veuve de M. Armand Loiseleur, propriétaire, demeurant à Bourgueil; ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

En présence ou lui dûment appelé de M. Alexandre Allotte, propriétaire, demeurant à Vihiers, au nom et comme tuteur datif de M<sup>me</sup> Marguerite-Louise-Adèle Baudry, mineure, issue du mariage de M. Edouard Baudry, ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, décédé juge de paix à Champocéaux, et de dame Adèle-Marie-Marguerite Allotte, décédée à Varennes-sous-Montsoreau; ayant pour avoué constitué M<sup>re</sup> Albert, avoué près le même tribunal, demeurant dite ville de Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 19;

Et encore en présence de M. Armand Loiseleur fils, ancien notaire, demeurant à Bourgueil, au nom et comme subrogé-tuteur de M<sup>me</sup> Baudry, ci-dessus nommée;

Il sera procédé, le mardi douze janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>re</sup> Laumonier, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de la nue propriété du domaine de Villeneuve, situé commune de Saint-Martin-de-la-Place, dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION.

- 1<sup>o</sup> La maison de maître de Villeneuve, servitudes et jardins;
- 2<sup>o</sup> La maison du fermier, avec écuries, servitudes, cours, jardins et issues;
- 3<sup>o</sup> Le friche, les étangs et les douves;
- 4<sup>o</sup> Et la pièce de terre de Villeneuve.

Ces quatre articles, dans en seul tenant, traversés par le chemin de fer, sont compris au cadastre de la commune de Saint-Martin-de-la-Place sous les numéros 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398,

399 et 378, section C, et contenant huit hectares cinquante-sept ares cinquante-sept centiares, H. A. C. ci..... 8 57 57

5<sup>o</sup> Une pièce de terre, dans les Taudières, inscrite au cadastre de ladite commune sous le numéro 337, même section, pour une contenance de deux hectares quarante-six ares soixante-quatorze centiares, ci..... 2 46 74

6<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, dite le Pré-Huault, numéro 509, même section, pour une contenance de vingt-neuf ares soixante-et-un centiares, ci..... 29 61

7<sup>o</sup> Une autre pièce de terre et pré, dite le Pré-de-Villeneuve, inscrite au cadastre sous le numéro 307, section C, pour une contenance de cinq hectares soixante-trois ares quatre-vingt-dix centiares, ci..... 5 63 90

8<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée les Ruines ou les Marongeries, inscrite au cadastre sous le numéro 306, section C, contenant un hectare quatre-vingt-cinq ares, ci..... 1 85 2

9<sup>o</sup> La pièce des Béchés, en pré, pâture et pacage, inscrite sous le numéro 408, section D, pour une contenance de un hectare quarante-et-un ares soixante-quatre centiares, ci..... 1 41 64

10<sup>o</sup> Le pré du Plessis, dans lequel sont plantés quelques noyers et au levant duquel existe une oseraie, porté au cadastre sous le numéro 407, section D, pour une contenance de trois hectares soixante-quatre ares cinquante-sept centiares, ci..... 3 64 57

11<sup>o</sup> Un autre morceau de terre, nommé la Croix-Rouge, sis au canton de ce nom, numéro 370, même section, contenant vingt-et-un ares vingt-et-un centiares, ci..... 21 21

12<sup>o</sup> Un morceau de pré, nommé la Bouillarderie, numéro 383, section D, pour une contenance de un hectare trente-huit ares vingt-six centiares, ci..... 1 38 26

13<sup>o</sup> Et un morceau de terre, autrefois en pré, sis au lieu dit les Gravières et nommé le Pré-de-Lessard, porté au cadastre sous le numéro 539, section C, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares trente-cinq centiares, ci..... 91 35

Contenance totale de la propriété de Villeneuve: vingt-six hectares quatre-vingt-dix-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, ci..... 26 99 85

Cette propriété, dont l'usufruit appartient à M<sup>me</sup> Héloïse Foucqueleau, veuve de M. François Baudry, propriétaire, demeurant à Villeneuve, commune de Saint-Martin-de-la-Place, sera vendue en un seul lot et sur la mise à prix de cent dix-neuf mille francs, ci..... 149.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

- 1<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;
  - 2<sup>o</sup> A M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE et à M<sup>re</sup> ALBERT, avoués à Saumur.
- Dressé par l'avoué soussigné, à

Saumur, le dix-sept décembre mil huit cent soixante-quatorze. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (637) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

### FAILLITE PIERRE DOLIVET.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Dolivet, boucher à Saint-Cyr-en-Bourg, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le 30 décembre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur. Le commis-greffier assermenté, L. BONNEAU. (638)

Etude de M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE MAISON

A Saumur, rue du Temple, 17. Etude de M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

En l'étude de M<sup>re</sup> CLOUARD.

Le dimanche 20 décembre 1874, à deux heures de l'après-midi,

Soixante-six ares de vigne, au Bois-Brard, près le Pont-Foucharde, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant un chemin et MM. Silvy, Fouquet, Vinconneau, Olivier, Guillemet et Tessier.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M<sup>re</sup> CLOUARD. (608)

Etude de M<sup>re</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication amiable.

En l'étude de M<sup>re</sup> CLOUARD,

Le dimanche 20 décembre 1874, à midi

Quatre morceaux de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur, contenant ensemble 71 ares. S'adresser à M<sup>re</sup> PORTVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M<sup>re</sup> CLOUARD.

### A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875,

UNE MAISON, située ville de Doué, place de l'Hôtel-de-Ville, servant au commerce d'épicerie et parfaitement achalandée.

Elle est occupée actuellement par M. Buffard, marchand épicer.

UNE AUTRE PETITE MAISON, servant d'entrepôt pour le même commerce.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, négociant à Doué. (625)

### A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

Avec cour, remise, écurie, cave et puits.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GOISLARD, à la Gueule-du-Loup. (589)

## A CÉDER

De suite,

### UN MAGASIN

DE

### PARAPLUIES & OMBRELLES

Bien achalandé.

Situé à Saumur, dans le centre de la ville.

DEBUT AU BAIL.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. (628)

S'adresser à M. JAGOT-CHAVIER, S'adresser à M. JAGOT-CHAVIER, S'adresser à M. JAGOT-CHAVIER.

Situés par M. JAGOT-CHAVIER.

Pour 12 francs par an.

### PETITS JARDINS

REBOIS

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

L'ETUDE DE M<sup>re</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurepaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

## VINS DE CHOIX

DES

### MEILLEURS CRUS

### DE BORDEAUX ET DE BOURGOGNE

Graves vieux, Sauterne, Pommerol, Saint-Julien, Saint-Emilion, Pouillac, Chablis, Beaune, Pommard, Chambertin, etc.

Se vendent chez M<sup>me</sup> PALLU, rue d'Orléans.

### Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7<sup>e</sup> année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (253)

**GUÉRISON INSTANTANÉE**

**NEURALGIES (sciatiques) MIGRAINES**  
(non gastralgiques) **OTALGIES (de l'oreille) MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient carieuses.)

**AVIS IMPORTANT :** Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par le nez, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'acheteur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en faisant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à garantir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 8 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, imprimerie de P. GODET.